

# CONFINDUSTRIA



## **Contribution de la Confindustria à la consultation concernant le Livre Blanc sur la Gouvernance européenne.**

- Le projet d'intégration européenne, qui a vu le jour il y a cinquante ans en même temps que la Communauté économique du Charbon et de l'Acier, a obtenu d'importants résultats, que n'espéraient sans doute même pas les fondateurs de l'Union européenne. Les objectifs de politique intérieure et extérieure de l'Union et les compétences relatives ont graduellement augmenté au cours des années en quantité et en importance. Les avantages de l'intégration européenne – que l'on pense au marché unique - sont évidents aux yeux de tous, toutefois le revers de la médaille qui apparaît aujourd'hui de manière dramatique est la complexité du système institutionnel et des règles et instruments qui s'y rapportent. A l'augmentation du nombre d'Etats membres, à la réalisation d'un marché unique et d'une Union économique et monétaire, n'a pas correspondu une modification cohérente des institutions et des règles de gouvernement de l'Union européenne. Cette absence de réformes est la cause de la complexité du processus de décision et la raison de l'immobilisme de l'Union européenne sur des décisions fondamentales qui concernent la vie des citoyens et des entreprises européennes.
- La Confindustria a récemment présenté aux institutions européennes et au gouvernement italien, en vue du Sommet de Barcelone, le Manifeste "More Europe for more competitiveness" : le message que nous avons voulu faire passer est qu'il faut sans hésiter poursuivre les réformes économiques permettant de libéraliser et de donner une flexibilité aux marchés des facteurs de production et du travail et de poursuivre les réformes institutionnelles nécessaires pour accélérer le processus décisionnel. Des décisions dans de brefs délais comme facteur crucial de compétitivité de l'Union européenne, des décisions transparentes comme élément d'implication et de rapprochement des entreprises et des citoyens européens vis-à-vis des institutions communautaires.
- Dans cette optique la Confindustria considère la consultation lancée par la Commission européenne à travers le Livre Blanc sur la *gouvernance* comme une phase importante du processus de redéfinition de l'Europe de demain. Nous sommes d'accord pour juger nécessaires et urgentes les réformes possibles sur la base des traités en vigueur, en attendant les travaux de la Convention et de la prochaine Conférence Intergouvernementale. Nous estimons du reste indispensable de pouvoir compter sur de nouvelles formes de *governance* avant l'entrée des pays candidats à l'adhésion, en

étant conscients que le processus de réforme institutionnelle et la ratification de celui-ci, demanderont des délais plutôt longs.

- En ce qui concerne le fond des propositions de Livre Blanc :

### 1. Accroître la participation des acteurs

La culture du dialogue et de la consultation est un élément fondamental pour l'évaluation ex ante de la nécessité d'intervention de l'Union européenne, et pour pouvoir mieux définir le type d'intervention. Il convient d'associer à la consultation tous les acteurs du processus de décision, en particulier le Parlement européen, afin de réduire, au cours de la phase législative, les éléments d'éventuel désaccord entre les institutions.

En ce qui concerne les critères d'accès à la consultation, nous considérons que la proposition d'un « code de conduite comprenant des critères qualitatifs minimum (standards) », qui serait public et partagé, serait l'approche la plus cohérente pour garantir des résultats fiables. Nous trouvons moins claire la proposition d'accords de partenariat (avec qui, pourquoi, quelle est la valeur ajoutée de tels accords ?) sur lesquels il nous est plus difficile d'exprimer un jugement.

Le thème du dialogue social mérite une considération à part, car nous pensons qu'il doit être séparé complètement du dialogue civil. Le chapitre social du Traité de l'Union attribue un rôle spécifique aux partenaires sociaux aussi bien dans la phase de consultation que dans la capacité contractuelle. Ces prérogatives doivent être sauvegardées.

### 2. De meilleures politiques, de meilleures réglementations et de meilleurs résultats

« Améliorer la qualité, l'efficacité et la simplicité des actes normatifs » est un objectif auquel la Confindustria souscrit pleinement.

Actuellement l'augmentation de compétences de l'Union européenne a conduit à une prolifération d'instruments normatifs. Aux règlements, directives et décisions les plus connus, la politique étrangère et de sécurité commune a ajouté les conventions, les orientations générales, les stratégies communes, les actions et les positions communes ; le pilier de la justice et affaires intérieures y a contribué à travers les recommandations, les positions communes, les décisions-cadres et les décisions.

Au problème de la quantité des instruments normatifs s'ajoute celui de la fréquente incapacité de choisir l'instrument le plus adapté au cas spécifique.

Le Livre Blanc indique un parcours articulé en 7 phases pour améliorer la situation actuelle : le point de départ doit être l'analyse de la nécessité d'intervenir au niveau européen et surtout d'intervenir à travers une réglementation, pour procéder à l'évaluation de l'instrument le plus adéquat, y compris la co-réglementation ou le recours dans certains secteurs à la méthode de la coordination ouverte. Le processus indique aussi l'importance de l'évaluation et du feedback pour pouvoir tirer des

enseignements des expériences passées et ajoute l'engagement de la Commission européenne à retirer des propositions au cas où les négociations inter-institutionnelles seraient en opposition avec les principes de subsidiarité et de proportionnalité. La Confindustria ne peut que souhaiter qu'un tel exercice soit rendu opérationnel le plus vite possible.

Toutefois il ne suffit pas d'intervenir sur la législation future, il est aussi nécessaire d'améliorer le cadre réglementaire existant et de s'assurer que les dispositions communautaires soient adoptées uniformément sur le territoire de l'Union. La Commission européenne a proposé de réduire l'acquis communautaire de 25 % avant 2005 et s'est engagée à limiter la nouvelle production normative si ce n'est pour unifier et rationaliser les réglementations existantes.

Du « Plan d'Action pour une meilleure réglementation », qui sera présenté sous peu, nous espérons une amélioration effective de l'appareil normatif communautaire. Au niveau national un effort particulier est nécessaire surtout pour ces pays qui présentent un déficit important de transposition, mais il est tout aussi important de procéder à une bonne transposition des dispositions communautaires afin d'éviter l'obstacle des procédures d'infractions qui constituent un empêchement effectif au bon fonctionnement du marché unique.

En ce qui concerne les procédures de décisions, il y a sans aucun doute un problème de délais et une exigence de flexibilité qui doit permettre à l'Union européenne de pouvoir décider. La Confindustria appuie dès lors l'invitation de la Commission européenne à recourir le plus possible à l'instrument de la majorité qualifiée et à la coopération renforcée. Dans le Manifeste préparé pour le Sommet de Barcelone la Confindustria a affirmé : "Un autre point fondamental des réformes en cours sera de définir "comment" décider et pas seulement "qui" décide. Sur les **procédures de décision** il est clairement nécessaire de limiter le pouvoir de veto qui dans une Union à 25 pourrait paralyser l'Europe. Il faut discuter et se demander si le vote à l'unanimité doit encore subsister dans une Union européenne élargie, exception faite pour les secteurs qui touchent à la construction démocratique et aux valeurs fondamentales de l'Union européenne. D'autre part, il est aussi utile de se demander si l'instrument de la majorité qualifiée suffira à résoudre les problèmes posés par l'élargissement ou s'il risque à son tour de créer des situations sans issue qui empêcheront les états les plus volontaires d'aller de l'avant dans le processus d'intégration dans certains secteurs spécifiques.

Une alternative plausible est celle de la flexibilité : il s'agit de recourir de manière plus systématique à des formes de "coopération renforcée", sur le modèle de ce qui est advenu dans le cas de l'Union Monétaire, ou du contrôle des frontières. Dans ce cas, un noyau de Pays dominants peut poser les bases pour une extension des politiques à l'échelle continentale".

### 3. Contribution de l'Union européenne à la gouvernance mondiale

Si l'Union européenne entend devenir en 2010 l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde, elle doit adéquatement se doter d'un rôle propre et d'une propre image au niveau mondial. Pour pouvoir faire une bonne *gouvernance* au niveau mondial, l'Union européenne doit être en mesure d'assumer un poids politique

proportionnel à l'importance économique. Dans ce sens l'invitation contenue dans le Livre Blanc de faire parler l'Union à l'unisson est un objectif à poursuivre, la manière d'y arriver ne semble pas aussi évidente.

#### 4. Recentrage des politiques et des institutions

La nécessité de recentrer les politiques et les institutions est désormais un impératif, tant pour moderniser et assouplir l'Union européenne d'aujourd'hui que pour garantir son fonctionnement en vue de l'élargissement.

En ce qui concerne le recentrage des politiques communautaires, le Livre blanc souligne l'importance de définir des objectifs à long terme. Dans cette optique nous ne pouvons qu'approuver l'initiative de la Commission européenne d'identifier les priorités stratégiques sur un horizon de 2/3 ans, il serait toutefois important de procéder avec plus de transparence à une consultation et à une plus grande implication des acteurs économiques dans la phase de définition des objectifs stratégiques.

En ce qui concerne le recentrage des institutions, il faudra attendre les résultats des travaux de la Convention et de la Conférence Intergouvernementale qui suivra; toutefois, nous estimons, en accord avec les propositions du Livre Blanc, que l'on pourrait d'ores et déjà améliorer le fonctionnement du Conseil et sa capacité de décider, en laissant au Conseil européen, comme le prévoient les Traités, la tâche de définir les objectifs stratégiques de l'Union.

L'Union européenne a démontré au cours de son histoire qu'elle est en mesure d'atteindre des objectifs ambitieux : l'Union économique et monétaire en est une démonstration récente. La même volonté politique doit animer et motiver les réformes des institutions à partir des propositions largement acceptables du Livre Blanc sur la *gouvernance*. La conclusion de la consultation sur le livre blanc et le lancement de la Convention représentent deux moments d'une processus unique visant à la définition d'une nouvelle Europe, plus proche des citoyens, des consommateurs et des entreprises, plus responsable et cohérente dans ses choix, plus efficace et montrant plus d'à-propos dans ses décisions.

27 mars 2002